



Nouvel échéancier « facture licences »

Objet : Nouvel échéancier facture licences

Date : 21.10.2021

Signataires : JADEAU Jérôme et BOUSSEAU Thomas

Madame, Monsieur,

En raison de diverses évolutions, les dates de facturation des licences sont décalées.
Nous vous prions de trouver, ci-dessous, le nouvel l'échéancier pour le règlement des factures des licences saison 2021/2022 :

Date d'envoi	Date d'échéance <i>Date de réception au Comité</i>
Le 15 octobre 2021	Le 15 novembre 2021
Le 15 décembre 2021	Le 15 janvier 2022
Le 17 février 2022	Le 17 mars 2022
Le solde en fonction des licences établies après le 31 mars	



POLE FINANCES

Fonds de solidarité clubs amateurs employeurs - prolongation

Objet : Fonds de solidarité clubs amateurs employeurs - prolongation

Date : 21.10.2021

Signataires : JADEAU Jérôme et BOUSSEAU Thomas

Pour rappel ce dispositif s'adresse aux clubs employeurs « présentant un budget en déficit susceptible de compromettre la continuité de leur activité ».



Madame, Monsieur,

La Région des Pays de la Loire se mobilise pour aider les associations sportives à faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire liée au COVID-19, grâce au Fonds de solidarité pour les clubs sportifs amateurs employeurs afin de leur permettre de maintenir leurs activités et préserver l'emploi.

Ce dispositif exceptionnel, ouvert depuis septembre 2020, est une nouvelle fois prolongé jusqu'au **31 décembre 2021**.

La prise en charge d'une partie du déficit par la Région est fixée à 30% et le montant plafond de la subvention à 7 000 euros.

Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site internet de la Région (<https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/fonds-regional-pays-de-la-loire-solidarite-sport>) : bénéficiaires et conditions d'éligibilité, pièces justificatives à fournir, calendrier et procédure, foire aux questions (FAQ) et lien vers le portail des aides pour déposer un dossier.

Le service sport se tient à votre disposition pour toute précision complémentaire (sport@paysdelaloire.fr ou 02 28 20 54 89).



Diverses informations

Objet : Diverses informations

Date : 21.10.2021

Signataires : JADEAU Jérôme et BOUSSEAU Thomas

PASS'BASKET 49

Dans le cadre du Fonds de reconquête, le comité vous rembourse 160 € par club sur justificatif pour :

- Action de promotion
- Achat de matériel
- Formation des entraîneurs et des officiels

Dossier à déposer sur le site jusqu' au 31 mars 2022 : [lien vers dépôt du dossier](#)



La FFBB accompagne ses clubs pour cette rentrée sportive 2021-2022 en lançant l'opération « 40 000 licences gratuites » (dans la limite de 10 licences par club).

Cette offre permet aux clubs de licencier gratuitement **de nouveaux dirigeants, officiels, techniciens (uniquement pour les créations de licences)**.

Retrouvez toutes les informations relatives à cette offre en cliquant [ici](#)



RAPPEL

Comme évoqué lors de la visioconférence du 23 août 2021, et afin de pouvoir encaisser les Pass Sports, il est indispensable d'ouvrir votre Compte Asso.

Toutes les indications sont dans la [présentation](#), la [FAQ](#) et le site de la FFBB :

<http://www.ffbb.com/pass-sport/demarche>

[Comment me faire rembourser ?](#)